

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FAUSTIN-LAC-CARRÉ**

PROCÈS-VERBAL de la séance spéciale du conseil de la Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré, présidée par Monsieur le maire Pierre Poirier et tenue le 15 décembre 2015, à 19h30, à la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 100, Place de la Mairie.

SONT PRÉSENTS :

- Monsieur Pierre Poirier, maire
- Monsieur Michel Bédard, conseiller
- Monsieur Paul Edmond Ouellet, conseiller
- Monsieur Alain Lauzon, conseiller
- Monsieur André Brisson, conseiller et maire suppléant
- Monsieur Jean Simon Levert, conseiller
- Madame Lise Lalonde, conseillère

SONT AUSSI PRÉSENTS :

- Monsieur Gilles Bélanger, directeur général
- Madame Danielle Gauthier, directrice générale adjointe

Le Conseil, avant de procéder aux affaires de cette séance, constate qu'un avis de convocation a été signifié tel que requis par le Code municipal.

OUVERTURE DE LA SÉANCE SPÉCIALE

Sous la présidence de Monsieur Pierre Poirier, la séance spéciale est ouverte à 19h30.

RÉSOLUTION 8440-12-2015
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE SPÉCIALE

Il est proposé par Monsieur le conseiller André Brisson :

D'ADOPTER l'ordre du jour après y avoir ajouté l'item suivant :

6.2 Location d'un chargeur sur roues usagé

1. Ouverture de la séance spéciale

2. Adoption de l'ordre du jour de la séance spéciale

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

3.1 Subventions aux organismes à but non lucratif

3.2 Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du conseil

3.3 Entente de terminaison d'emploi

4. TRÉSORERIE

4.1 Approbation de la liste des déboursés et des comptes à payer

4.2 Approbation d'engagements financiers pour l'exercice financier 2016

4.3 Dépôt de la liste des virements budgétaires effectués conformément à l'article 10 du règlement 160-2007 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires

4.4 Virements de crédits budgétaires et affectations

4.5 Autorisation et financement de divers projets et libération d'affectations de surplus

5. GREFFE

6. TRAVAUX PUBLICS

6.1 Entretien supplémentaire du chemin Desjardins - Affectation de surplus

6.2 Location d'un chargeur sur roues usagé

7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

7.1 Demande de permis assujettie au P.I.I.A.-005 visant l'abattage d'arbres sur la propriété située au 1761, chemin des Lacs, partie des lots 21 et 21-18 du rang IV

7.2 Demande de permis assujettie au P.I.I.A.-005 visant la construction d'un bâtiment principal sur une propriété située sur le chemin du Lac-Sauvage, lot 40-16 du rang III

7.3 Demande de permis assujettie au P.I.I.A.-005 visant la construction d'un abri d'auto détaché sur la propriété du 1810, chemin du Lac-Sauvage, partie du lot 50 et lot 50-1 du rang II

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE ET SERVICE D'INCENDIE

9. SPORTS, LOISIRS ET CULTURE

9.1 Conclusion d'un protocole d'entente avec le Domaine Bellevue pour la location de la salle la Doyenne pour l'année 2016

9.2 Conclusion d'un protocole d'entente avec la Maison des jeunes pour l'année 2016

9.3 Conclusion d'un protocole d'entente avec le Groupe d'Art Saint-Faustin pour l'année 2016

9.4 Politique visant à encourager l'activité physique et le développement culturel de notre jeunesse pour l'année 2016

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 8441-12-2015

SUBVENTIONS AUX ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF

CONSIDÉRANT QUE différents organismes sans but lucratif demandent à la Municipalité une aide financière pour les aider à défrayer les coûts inhérents à leurs activités respectives;

Il est proposé par Madame la conseillère Lise Lalonde :

D'AUTORISER le versement de la subvention suivante:

ORGANISME	MONTANT
Agir pour la Diable	1 224.96 \$

D'AUTORISER le virement de crédits suivant :

Du compte 02 11000 999 : 1 225 \$

Au compte 02 19000 971: 1 225 \$

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Gilles Bélanger, directeur général, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.

Gilles Bélanger

DÉPÔT DES DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Le directeur général procède au dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires reçues des membres du conseil suivants :

Pierre Poirier, maire
Michel Bédard, conseiller district no 1
Paul-Edmond Ouellet, conseiller district no 2
Alain Lauzon, conseiller district no 3
André Brisson, conseiller district no 4
Jean Simon Levert, conseiller district no 5
Lise Lalonde, conseiller district no 6

RÉSOLUTION 8442-12-2015 **ENTENTE DE TERMINAISON D'EMPLOI**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s'est entendue avec Madame Christine Nantel pour mettre fin de gré à gré à leur relation d'emploi ;

CONSIDÉRANT QUE les parties s'entendent pour conclure une entente mutuelle de terminaison d'emploi et quittance.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Bédard :

DE METTRE FIN à la relation d'emploi unissant la Municipalité et Madame Christine Nantel à compter du 15 décembre 2015 ;

D'AUTORISER le maire et le directeur général à signer une entente mutuelle de terminaison d'emploi et quittance ;

D'AUTORISER le paiement des sommes prévues à l'entente mutuelle à même le surplus libre.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Gilles Bélanger, directeur général, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.

Gilles Bélanger

RÉSOLUTION 8443-12-2015

APPROBATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS ET DES COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE la liste des déboursés numéro 293-12-2015 du 19 novembre au 9 décembre 2015 totalise 418 477.20\$ et se détaille comme suit :

Chèques:	251 883.81\$
Transferts bancaires :	102 980.13\$
Salaires et remboursements de dépenses du 19 novembre au 9 décembre 2015 :	63 613.26\$
Total :	418 477.20\$

Il est proposé par Monsieur le conseiller Paul Edmond Ouellet :

D'APPROUVER la liste des déboursés portant le numéro 293-12-2015 ainsi que la liste des salaires et remboursements de dépenses du 19 novembre au 09 décembre 2015 pour un total de 418 477.20\$.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Gilles Bélanger, directeur général, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.

Gilles Bélanger

RÉSOLUTION 8444-12-2015

APPROBATION D'ENGAGEMENTS FINANCIERS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2016

CONSIDÉRANT QUE par son règlement numéro 160-2007 le conseil municipal a délégué à certains fonctionnaires son pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats ;

CONSIDÉRANT QUE la délégation ne vaut pas pour un engagement de dépenses ou un contrat s'étendant au-delà de l'exercice courant et qu'en conséquence, tel engagement ou contrat doit être autorisé par le conseil ;

CONSIDÉRANT QUE certaines dépenses affectant l'année 2016 doivent être autorisées avant la fin de l'année 2015.

Il est proposé par Monsieur le conseiller André Brisson :

D'AUTORISER les engagements financiers pour l'exercice financier 2016, tels que détaillés à la liste préparée par le service de la trésorerie le 11 décembre 2015 pour un montant total de 54 614.34 \$ et en autoriser le paiement.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

**DÉPÔT DE LA LISTE DES VIREMENTS BUDGÉTAIRES EFFECTUÉS
CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 10 DU RÈGLEMENT 160-2007 DÉCRÉTANT LES
RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES**

Le directeur général procède au dépôt de la liste des virements budgétaires effectués conformément à l'article 10 du règlement 160-2007 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires préparée par le service de la trésorerie.

**RÉSOLUTION 8445-12-2015
VIREMENTS DE CRÉDITS BUDGÉTAIRES ET AFFECTATIONS**

CONSIDÉRANT QUE les virements de crédits permettent de régulariser les postes budgétaires en insuffisance et de permettre un réaménagement du budget alloué en fonction des dépenses effectuées ;

CONSIDÉRANT QUE le règlement 160-2007 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires prévoit le cadre à l'intérieur duquel le directeur général peut procéder aux virements budgétaires nécessaires ;

CONSIDÉRANT QU'à l'extérieur de ce cadre réglementaire, les virements et affectations proposés doivent faire l'objet d'une approbation du conseil.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Lauzon :

DE PROCÉDER aux virements de crédits et affectations tels que détaillés au tableau préparé par le service de la trésorerie et dont copie est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

**RÉSOLUTION 8446-12-2015
AUTORISATION ET FINANCEMENT DE DIVERS PROJETS ET LIBÉRATION
D'AFFECTATIONS DE SURPLUS**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite financer certains projets à même les surplus ou fonds réservés ;

CONSIDÉRANT QUE conformément au règlement numéro 160-2007 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire, toute dépense, pour pouvoir être effectuée ou engagée, doit être dûment autorisée par le conseil lorsqu'elle est financée par le surplus ou par un fonds réservé ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal avait affecté des sommes provenant du surplus libre à divers projets et que ceux-ci ont été soit annulés, soit réalisés à moindre coûts.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Paul Edmond Ouellet :

DE DÉCRÉTER la réalisation des projets suivants et d'autoriser les dépenses en découlant à même les surplus ou fonds réservés tel que spécifié :

Projet	Montant	Fonds/surplus
Paiement de l'emprunt du R167-2008 (camion incendié)	28 928.89 \$	Surplus libre
Acquisition logiciel de rédaction d'appels d'offres	2 000 \$	Surplus libre
2 habits de combat pour pompiers	3 000 \$	Surplus libre
Équipement de stabilisation de véhicule pour service de sécurité incendie	8 100 \$	Surplus libre
Programme de subvention à la rénovation PPU Lac-Carré	15 000 \$	Surplus libre
Régularisation – propriété de chemins	10 000 \$	Surplus libre
Promotion et développement	30 000 \$	Surplus libre

Remorque signalisation	3 000 \$	Surplus libre
Équipement de sécurité pour ateliers municipaux	5 000 \$	Surplus libre
Asphaltage (5000\$) et gravier (10000\$) supplémentaire	15 000 \$	Fonds des carrières-sablières
Pump track	22 500 \$	10 075 \$ subvention 12 425 \$ fonds de parcs
Mobilier pour belvédère	2 000 \$	Fonds de parcs
Peinture de la patinoire	3 000 \$	Fonds de parcs
TOTAL :	147 528.89 \$	

DE LIBÉRER les montants suivants et les retourner au surplus libre :

Projet	Montants à retourner au surplus libre
Réparation bornes fontaines sèches	4 500 \$
Achat terrain et aménagement intersection rues Gare et Principale	14 194.59 \$
Sel déglaçant 2015-2016	8 035 \$
Abrasifs hiver 2015-2016	7 300 \$

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Gilles Bélanger, directeur général, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.

Gilles Bélanger

RÉSOLUTION 8447-12-2015
ENTRETIEN SUPPLÉMENTAIRE DU CHEMIN DESJARDINS - AFFECTATION DE SURPLUS

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a confié à Gilbert P. Miller & Fils Ltée un contrat pour l'entretien estival du chemin Desjardins ;

CONSIDÉRANT QU'un passage supplémentaire de niveleuse a été requis et qu'il en coûte un montant de 410 \$ plus taxes, tel que prévu à l'offre de service de Gilbert P. Miller & Fils ;

CONSIDÉRANT QUE ce montant n'était pas prévu aux crédits budgétaires réguliers.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Paul Edmond Ouellet :

D'AFFECTER la somme de 430.45 \$ du surplus accumulé affecté « Entretien du chemin Desjardins » au poste 02 32001 459.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Gilles Bélanger, directeur général, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.

Gilles Bélanger

RÉSOLUTION 8448-12-2015
LOCATION D'UN CHARGEUR SUR ROUES USAGÉ

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite faire la location d'un chargeur sur roues usagé pour une période de deux mois ;

CONSIDÉRANT QUE Les Équipements Pinso Ltée offrent à la Municipalité un chargeur de marque Wacker Newson au coût mensuel de 3 000 \$ plus taxes.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Paul Edmond Ouellet :

D'AUTORISER le directeur des travaux publics, Monsieur Martin Letarte, à signer le contrat de location du chargeur avec Les Équipements Pinso Ltée, au coût de 3 000\$ plus taxes par mois, pour une durée de deux mois.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Gilles Bélanger, directeur général, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.

Gilles Bélanger

RÉSOLUTION 8449-12-2015
DEMANDE DE PERMIS ASSUJETTIE AU P.I.I.A.-005 VISANT L'ABATTAGE D'ARBRES SUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 1761, CHEMIN DES LACS, PARTIE DES LOTS 21 ET 21-18 DU RANG IV

CONSIDÉRANT QU'une demande de permis a été déposée au Service de l'urbanisme et de l'environnement par madame Pauline Gareau et monsieur Yvon Grenier, en faveur de la propriété située au 1761, chemin des Lacs, partie des lots 21 et 21-18 du rang IV ;

CONSIDÉRANT QUE la propriété se situe à l'intérieur de la zone Vc-534, laquelle est assujettie au P.I.I.A. – 005 : implantation sur les sommets et versants de montagne du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 197-2011 ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux projetés visent l'abattage de six arbres morts, malades et dangereux ;

CONSIDÉRANT QUE le site a été visité par l'inspectrice en environnement de la municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux proposés respectent les critères d'évaluation du P.I.I.A.-005 ;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution numéro 1797-12-2015, recommande au conseil municipal d'accepter la demande de permis telle que présentée.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean Simon Levert :

D'ACCEPTER la demande de permis en faveur de la propriété située au 1761 chemin des Lacs, le tout conformément à la recommandation du CCU.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 8450-12-2016

DEMANDE DE PERMIS ASSUJETTIE AU P.I.I.A.-005 VISANT LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL SUR UNE PROPRIÉTÉ SITUÉE SUR LE CHEMIN DU LAC-SAUVAGE, LOT 40-16 DU RANG III

Monsieur le conseiller Jean Simon Levert déclare, conformément aux dispositions de l'article 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, un potentiel conflit d'intérêt sur cette question en raison de ses liens de parenté avec le propriétaire. Il s'abstient de participer aux délibérations et de voter.

CONSIDÉRANT QU'une demande de permis a été déposée au Service de l'urbanisme et de l'environnement par monsieur Julien Levert en faveur d'une propriété située sur le chemin du Lac-Sauvage, lot 40-16 du rang III ;

CONSIDÉRANT QUE la propriété se situe à l'intérieur de la zone Fc-512, laquelle est assujettie au P.I.I.A. – 005 : implantation sur les sommets et versants de montagne du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 197-2011 ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux projetés visent la construction d'une résidence dont le revêtement extérieur serait de cèdre naturel, la toiture serait de bardeau d'asphalte architectural BP Everest, couleur Brun, les fenêtres en PVC couleur blanc et les moulures et autres détails architecturaux de couleur Brun ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux proposés respectent les critères d'évaluation du P.I.I.A.-005 ;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution numéro 1798-12-2015, recommande au conseil municipal d'accepter la demande de permis telle que présentée.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Lauzon :

D'ACCEPTER la demande de permis en faveur de la propriété située sur le chemin du Lac-Sauvage, le tout conformément à la recommandation du CCU.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 8451-12-2015

DEMANDE DE PERMIS ASSUJETTIE AU P.I.I.A.-005 VISANT LA CONSTRUCTION D'UN ABRI D'AUTO DÉTACHÉ SUR LA PROPRIÉTÉ DU 1810, CHEMIN DU LAC-SAUVAGE, PARTIE DU LOT 50 ET LOT 50-1 DU RANG II

CONSIDÉRANT QU'une demande de permis a été déposée au *Service de l'urbanisme et de l'environnement* par madame Claudia Elie et monsieur Robert Trottier en faveur de la propriété située au 1810, chemin du Lac-Sauvage, partie du lot 50 et lot 50-1 du rang II ;

CONSIDÉRANT QUE la propriété se situe à l'intérieur de la zone Vc-520, laquelle est assujettie au P.I.I.A. – 005 : implantation sur les sommets et versants de montagne du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 197-2011 ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux projetés visent la construction d'un abri d'auto détaché en cour latérale gauche du bâtiment principal ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux proposés respectent les critères d'évaluation du P.I.I.A.-005 ;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution numéro 1799-12-2015, recommande au conseil municipal d'accepter la demande de permis telle que présentée.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean Simon Levert :

D'ACCEPTER la demande de permis en faveur de la propriété située au 1810 chemin du Lac-Sauvage, le tout conformément à la recommandation du CCU.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 8452-12-2015
CONCLUSION D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LE DOMAINE BELLEVUE
POUR LA LOCATION DE LA SALLE LA DOYENNE POUR L'ANNÉE 2016

CONSIDÉRANT QU'un protocole d'entente établissant les modalités d'utilisation et de financement par lesquelles Domaine Bellevue de Saint-Faustin-Lac-Carré met à la disposition exclusive de la Municipalité la salle La Doyenne située au 1176 rue de la Pisciculture a été négocié ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à la signature dudit protocole d'entente couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016.

Il est proposé par Madame la conseillère Lise Lalonde :

D'AUTORISER le maire et le directeur général à signer le protocole d'entente préparé par les services administratifs municipaux en collaboration avec les représentants du Domaine Bellevue de Saint-Faustin-Lac-Carré, dont copie est annexée à la présente résolution pour en faire partie comme si elle y était au long relatée.

D'AUTORISER le paiement des factures d'électricité et du déneigement sur réception.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 8453-12-2015
CONCLUSION D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LA MAISON DES JEUNES
POUR L'ANNÉE 2016

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal met à la disposition de la Maison des Jeunes le deuxième étage de la gare, et ce depuis l'année 2004 ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité accorde à la Maison des Jeunes un soutien financier afin de lui permettre de réaliser ses activités auprès des jeunes ;

CONSIDÉRANT QU'un protocole d'entente est établi annuellement afin de régler les modalités de soutien technique et financier de la Municipalité envers la Maison des Jeunes ainsi que l'établissement des objectifs et la reddition des comptes de l'organisme envers la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QU'un protocole d'entente a été préparé par les services administratifs municipaux et les représentants de l'organisme, pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2016.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Bédard :

D'AUTORISER le maire et le directeur général à signer le protocole d'entente dont copie est jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 8454-12-2015

CONCLUSION D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LE GROUPE D'ART SAINT-FAUSTIN POUR L'ANNÉE 2016

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité met à la disposition du Groupe d'Art Saint-Faustin le bâtiment de l'ancien presbytère pour abriter la Maison des Arts et de la Culture Saint-Faustin ;

CONSIDÉRANT QUE chaque année, le Groupe d'Art Saint-Faustin sollicite la Municipalité pour l'obtention d'aide financière ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'établir pour l'année 2016 les modalités de soutien technique et financier de la Municipalité envers le Groupe d'Art Saint-Faustin ainsi que l'établissement des objectifs et la reddition des comptes de l'organisme envers la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QU'un protocole d'entente a été préparé par les services administratifs municipaux et les représentants de l'organisme, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016.

Il est proposé par Madame la conseillère Lise Lalonde :

D'AUTORISER le maire et le directeur général à signer le protocole d'entente, dont copie est jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

D'ANNULER le solde à recevoir au montant de 915 \$ prévu pour les années 2016 et 2017 découlant de l'entente conclue en 2014 pour l'installation du WIFI à la Maison des Arts.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 8455-12-2015

POLITIQUE VISANT À ENCOURAGER L'ACTIVITÉ PHYSIQUE ET LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DE NOTRE JEUNESSE POUR L'ANNÉE 2016

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite offrir un support financier aux familles afin de favoriser l'accès à certaines activités physiques ou culturelles inaccessibles sur le territoire de Saint-Faustin-Lac-Carré ;

CONSIDÉRANT QUE les modalités et conditions de remboursement sont décrites dans la politique rédigée par les services administratifs, dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Bédard :

D'ADOPTER la politique visant à encourager l'activité physique et le développement culturel de notre jeunesse pour l'année 2016 dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite les personnes présentes à la période de questions.

RÉSOLUTION 8456-12-2015
LEVÉE DE LA SÉANCE SPÉCIALE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Madame la conseillère Lise Lalonde de lever la présente séance ordinaire à 19h50.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

(S) PIERRE POIRIER
Pierre Poirier
Maire

(S) GILLES BÉLANGER
Gilles Bélanger
Directeur général et secrétaire-trésorier